



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

AGENCE REGIONALE DE SANTE

DD92

N° Spécial

02 Juin 2020

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial ARS DD92 du 02 Juin 2020

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	AGENCE REGIONALE DE SANTE	Page
ARS DD92/ OAPS N°2020-465	28.05.2020	Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de formation d'auxiliaires de puériculture du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de NANTERRE.	3
ARS DD92/ OAPS N°2020-466	28.05.2020	Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de formation d'aide-soignant du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de NANTERRE.	5

**Arrêté ARS DD92/OAPS N°2020-465 du 28/05/2020
portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de formation
d'auxiliaires de puériculture du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de
NANTERRE.**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 1^{er} septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de Directeur général de l'agence régionale de santé Ile de France à compter du 3 septembre 2018 ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2018-063 du 03 septembre 2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Directrice départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire-de-puériculture ;

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil technique de l'Institut de formation d'auxiliaires de puériculture du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de NANTERRE est arrêtée comme suit :

**Le directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant,
Président :**

Le directeur de l'institut :
Madame Pascale MAZELIER

Le représentant de l'organisme gestionnaire :
Madame Patricia COLONNELLO

La puéricultrice, formatrice permanente de l'institut de formation, élue par ses pairs :
Madame Nathalie DURAND

Les deux auxiliaires de puériculture d'établissements accueillant des élèves auxiliaires de puériculture en stage, désignés pour trois ans par le directeur de l'institut :

L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement hospitalier :
Madame Charlotte THEMOND

L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement d'accueil de la petite enfance :
Madame Sandrine LOPEZ

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional

Les deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs ou leur suppléant :
Titulaire : Madame Myriam ALHAL
Suppléant : Madame Léa HUE

Titulaire : Madame Anissa BANA
Suppléant : Madame Alexia DE ABREU

Le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut :
Monsieur Jérôme CHEVILLOTTE

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de NANTERRE est abrogé.

Article 3 : Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Article 4 : Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé et Madame la Directrice Départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 28 Mai 2020

La Directrice départementale des Hauts-de-Seine
de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

Monique REVELLI

**Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2020-466 du 28/05/2020
portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de formation
d'aide-soignant du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de NANTERRE.**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 1^{er} septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé
- Vu** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de Directeur général de l'agence régionale de santé Ile de France à compter du 3 septembre 2018 ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2018-063 du 03 septembre 2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Directrice départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil technique de l'Institut de formation d'aide-soignant du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de NANTERRE est arrêtée comme suit :

Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant, Président :

Le directeur de l'institut ou son adjoint :

Madame Pascale MAZELIER

Le représentant de l'organisme gestionnaire :

Madame Patricia COLONNELLO

L'infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu par ses pairs :

Madame Myriam KREBS

L'aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné par le directeur de l'institut de formation ou son suppléant :

Titulaire : Madame Gwenola GASNIER

Suppléante : Madame Carine Mafoudia CAMARA

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional

Les deux représentants des élèves élus par leurs pairs ou leur suppléant :

Titulaire : Madame Yasmina HORMI

Suppléant : Madame Manon LEVEQUE

Titulaire : Madame Samar BENSOULA

Suppléant : Madame Kayissa AHAMADA

Le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut :

Monsieur Jérôme CHEVILLOTTE

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'aide-soignant du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de NANTERRE est abrogé.

Article 3 : Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Article 4 : Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé et Madame la Directrice départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 28 mai 2020

La Directrice Départementale des Hauts-de-Seine
de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

Monique REVELLI

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>